AR Prefecture
005-200034502-20210217-2021_0026-DE
Reçu le 22/02/2021
Publié le 22/02/2021

Commune de Saint-Bonnet en Champsaur

« Nihil nisi a numine »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR

Séance du 17 février 2021

L'an deux mille vingt et un le dix sept du mois de février à 20 heures 00 le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur, étant assemblé en session ordinaire à la Salle de la Mairie de Saint-Bonnet-en-Champsaur, lieu habituel de ses séances, après convocation légale, datée du 12 février 2021 sous la Présidence de M. Laurent DAUMARK.

Etaient présents :

M. Roland BERNARD, Mme Marie-Noëlle CHAIX, Mme Béatrice CLARY, Mme Aurélie DESSEIN, Mme Emilie DROUHOT, Mme Marie FESTA, M. Frédéric GAILLAND, M. Jean-Yves GARNIER, M. Michaël GAUME, M. GONSOLIN Christian, M. GONSOLIN Rémy, M. Dominique GOURY, M. Jean-Marie GUEYDAN, Mme Nathalie LAJKO, Mme Virginie LE TOUMELIN, Mme Nelly MARY, Mme Emmanuelle PELLEGRIN.

Etaient absents : M. Fabien FERRARO

Etaient absents et représentés : M. Fabien FERRARO ayant donné pouvoir à Laurent DAUMARK.

A été nommée Secrétaire de Séance : Mme Emmanuelle PELLEGRIN.

1. SUBVENTIONS 2021

Monsieur Le Maire

Précise à l'assemblée que la commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur a été saisie de demandes de subventions.

Propose le tableau suivant :

ASSOCIATIONS A CARACTERE CULTUREL, TOURISTIQUE, FESTIF	SUBVENTIONS
P'tits ruisseaux production (cinéma émigration en Amérique)	2 500,00 €
Bien chez soi – cotisation 2020 – Budget CCAS	300,00€

Monsieur Dominique GOURY, en qualité de Président de l'association Bien Chez Soi, sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :

ARTICLE 1. Approuver la subvention de la commune auprès de ces organismes au titre de l'exercice 2021 ;

ARTICLE 2. Autoriser Monsieur le Maire à verser ces sommes auprès de ces organismes ;

AR Prefecture

005-200034502-20210217-2021_0026-DE
Reçu le 22/02/2021
Publié le 22/02/2021

Saint-Bonnet en Champsaur

« *Nihil nisi a numine* »

Membres en exercice :	**19**	**Pour :**	**18**
Membres présents :	**17**	**Abstention :**	**0**
Membres représentés :	**1**	**Contre :**	**0**

Transmis en Préfecture le : 22 FEV. 2021
Affiché ou publié le : 18 FEV. 2021

Ainsi fait et délibéré le 17 février 2021

Pour copie conforme

Le Maire,
Laurent DAUMARK